



Que doit-je faire, ma propriétaire refuse de me rendre ma caution

Par **marina gassuan**, le **26/02/2008** à **16:14**

Au 1er juillet 2007, j'ai loué un appartement à un particulier. Lors de l'état des lieux d'entrée, mon propriétaire a noté la moquette en état moyen, alors qu'elle était toute tâchée, je n'ai pas jugé utile de compter toutes les tâches.

Mon préavis démarrant au 4 octobre 2007 allant jusqu'au 3 janvier 2008, nous avons donc établi l'état des lieux de sortie et la remise des clés au 31 décembre 2007. Sur le dernier état des lieux elle a noté la moquette à changer, je lui ai posé la question pourquoi, elle m'a répondu qu'elle se prenait des notes pour elle, pour savoir ce qu'elle devait faire avant de relouer l'appartement. Je lui ai fait confiance, j'ai donc signé. Aujourd'hui, j'ai reçu une lettre disant que la caution ne mettait point rendue parce qu'elle a changé la moquette achetée dans un magasin luxueux StMaclou, elle m'a jointe ainsi la facture qui dépasse largement le montant de la caution. De plus elle m'a pris la différence du 31 décembre au 3 janvier de loyer, alors qu'elle n'a pas voulu que je garde les clés jusqu'à cette date. Que puis-je faire vis à vis d'une personne qui a profité de ma naïveté? A-t-elle le droit de me retenir la caution pour la moquette? et pour les jours allant jusqu'à la fin du préavis?

Par **lolo33200**, le **29/02/2008** à **08:19**

Malheureusement, je crois que votre propriétaire a profité de vous.

A l'état des lieux d'entrée l'état de la moquette est moyenne, 6 mois plus tard, elle est à changer. Au vue des états des lieux que vous avez signé, il apparaît une dégradation nette de l'état de la moquette. Il vous sera difficile maintenant de prouver que la moquette aurait déjà du être changé au moment de votre entrée dans les lieux !

En ce qui concerne les jours entre votre départ et la fin du préavis, elle est là dans son droit

Par **freesonnerie**, le **01/03/2008** à **16:58**

Je confirme.

Elle a hélas profitée de vous, et l'a fait de sorte à ne pas se mettre en défaut.

Navré pour votre dépôt de garantie.